



Réunion Clubs





Ordre du Jour

- **Intervention du Vice-Président Délégué du district**
- **Les partenaires**
- **Octobre Rose**
- **Intervention du représentant de la Commission des Coupes et Championnats**
- **Intervention du représentant de la Commission de Discipline**
- **Intervention du représentant de la Commission des Terrains**
- **Intervention du représentant de la Commission des Arbitres**
- **Intervention de l'Equipe Technique Départementale (ETD)**
- **Aides aux clubs**
- **AG du District à Soulangis le 11/10/25 à 9h00**
- **Questions diverses**



Intervention du Vice-Président Délégué du District



Les Partenaires





Octobre Rose



**UNISSONS-NOUS POUR
OCTOBRE ROSE 2025**



Pour la deuxième année consécutive, le District du Cher s'associe à cette grande mobilisation nationale.

De nombreux clubs et licenciés se rassemblent pour soutenir la lutte contre le cancer du sein, à travers des actions de sensibilisation et de solidarité.

Le District souhaite mettre en lumière l'engagement du football en faveur de causes majeures, dont « **Octobre Rose ».**

En partenariat avec La Ligue contre le Cancer, il appelle chaque club à relayer des messages de prévention et à développer, au sein de leur structure, des initiatives concrètes en soutien à cette cause essentielle.

Ensemble faisons rayonner le football au service de cette belle cause.

Le district vous propose des actions qui peuvent être mises en place au sein de vos clubs

- Faire porter un ruban rose aux officiels et dirigeants lors des matchs.**
- La coloration d'équipements en rose • Mettre un ruban rose sur la photo du profil du club sur vos réseaux/site**
- confectionner et vente de gâteaux/bonbons par les parents/dirigeants, joueurs**
- Mettre à la disposition des joueurs et joueuses des lacets, chasubles et brassards roses.**
- organiser une randonnée pédestre ou un pari sportif lors d'une réception de match à domicile avec récompense pour le gagnant**

- **Réaliser une vidéo de sensibilisation et la diffuser sur les réseaux sociaux de votre club.**
- **Organiser une opération de collecte de dons (tombola, billetterie solidaire...) à destination de « La Ligue contre le Cancer » .**

Valorisez votre engagement et montrez que votre association agit avec la générosité du cœur !

Pour toutes informations ou pour nous faire part de vos actions valorisantes :

Laetitia Baulande contact : lbaulande@cher.fff.fr

Ensemble , mobilisons-nous !



Intervention du représentant de la Commission des Coupes et Championnats





SENIORS D1 - D2 - D3 - D4 - Vétérans - Saison 2025 / 2026



Validé par le Comité de Direction du 08/07/2025

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
1 V			1 L			1 M			1 S	Toussaint	1 L			1 J	Jour de l'An	1 D	1/8	2R	2R	1 D	1/4	MR	1 M			1 V	Fête travail	1 L				
2 S			2 M			2 J			2 D	7A	7A	2 M		2 V		2 L				2 L			2 J			2 S	Finale	2 M				
3 D			3 M		Tirage	3 V		3A	3 L			3 M		3 S	1er Tour U18/U15	3 M				3 M			3 V			3 D	4R	4R	3 M			
4 L			4 J			4 S			4 M			4 J		4 D	MR	MR	4 M		Tirage	4 M			4 S	Jour de U11	Coupe	4 L			4 J			
5 M			5 V			5 D	5A	5A	5 M			5 V		7A	5 L					5 J			5 D	1/2	1/2	5 M			5 V			
6 M			6 S			6 L			6 J			6 S		6 M		6 V		1/8		6 V		4R	6 L	Pâques	1/2	6 M			6 S	Finales Cdc et Pichonnat		
7 J			7 D	3A	3A	7 M			7 V		5A	7 D	10A	10A	7 M		7 S	2è Tour U18/U15	7 S			7 M			7 J			7 D	Finales MG, RF, DS, Féminines			
8 V			8 L			8 M		Tirage	8 S			8 L		8 J		8 D	3R	3R	8 D	6R	6R	8 M			8 V	Victoire 1945	8 L					
9 S			9 M			9 J			9 D	8A	8A	9 M		9 V		9 L				9 L			9 J			9 S			9 M			
10 D			10 M			10 V	R. Deb. saison	T1	10 L			10 M		Tirage	10 S		10 M			10 M			10 V		6R	10 D	11R	11R	10 M			
11 L			11 J			11 S	AG District Soulangis		11 M	Armistice	11 J			11 D	1A	MR	11 M			11 M			11 S			11 L			11 J			
12 M			12 V			12 D	T3	1A	12 M		Tirage	12 V		9A	12 L		12 J			12 J			12 D	10R	10R	12 M			12 V			
13 M			13 S			13 L			13 J			13 S		13 M		13 V		3R	13 V		1/4	13 L			13 M			13 S	Rass. U7/U9			
14 J			14 D	T1	TP	14 M			14 V		8A	14 D	11A	11A	14 M		14 S			14 S			14 M			14 j	Ascension	14 D	Finales TDC			
15 V	Assomption		15 L			15 M			15 S			15 L		15 J		15 D	MR	1/4	15 D	7R	7R	15 M			15 V			15 L				
16 S			16 M			16 J			16 D	MR	MR	16 M		16 V		16 L			16 L			16 J			16 S			16 M				
17 D			17 M		Tirage	17 V		4A	17 L			17 M		17 S		17 M			17 M			17 V		1/2	17 D	MR	MR	17 M				
18 L			18 J			18 S			18 M			18 J		18 D	MR	MR	18 M			18 M		Tirage	18 S	1/2 Finale U18/U15	18 L			18 J				
19 M			19 V		1A	19 D	6A	6A	19 M			19 V		19 L		19 J			19 J			19 J			19 D	MR	MR	19 M		19 V		
20 M			20 S			20 L			20 J			20 S	Plateau Noël U7	20 M		20 V		8R	20 V		5R	20 L			20 M			20 S				
21 J			21 D	4A	4A	21 M			21 V		6A	21 D	MR	1/8	21 M		21 S			21 S			21 M			21 J			21 D			
22 V			22 L			22 M			22 S			22 L		22 J		22 D	5R	5R	22 D	8R	8R	22 M			22 V			1R	22 L			
23 S			23 M			23 J			23 D	9A	9A	23 M		23 V		23 L			23 L			23 J			23 S			Finale CDF	23 M			
24 D	TP CDF		24 M			24 V			24 L			24 M		24 S		24 M			24 M			24 V		7R	24 D	MR	MR	24 M				
25 L			25 J			25 S			25 M			25 J	Noël	25 D	2R	MR	25 M			25 M			25 S			25 L	Finales U15 Niveau/Consolante	25 J				
26 M			26 V		2A	26 D	T4	T2	26 M			26 V		26 L		26 J			26 J			26 D	2A	2A	26 M			26 V				
27 M			27 S			27 L			27 J			27 S		27 M		27 V			27 V		9R	27 L			27 M			27 S	AG District ???			
28 J			28 D	T2	T1	28 M			28 V		T2	28 D		28 M		28 S	1/4 Finale U18/U15	28 S	Festival U13	Foot	28 M			28 M			28 j			28 D		
29 V			29 L			29 M			29 S			29 L		29 J						29 D	9R	9R	29 M			29 V		Finale	29 L			
30 S			30 M			30 J			30 D	T5	T3	30 M		30 V		2R			30 L			30 J			30 S			30 M				
31 D	TP CDF		31 V						31 M			31 M		31 S					31 M						31 D	1R	1R					

Jours Fériés

Championnat Ligue

Championnat District

Matchs remis

Coupes Départementales

Vacances Scolaires

Trophées des Champions

Coupe du Centre Val de Loire

Matchs Vétérans

Version 1 du 08/07/2025

Règlement du Football Vétérans à 8

1. Objectif

Ce règlement encadre la pratique du football à 8 pour les vétérans (+35 ans), dans un esprit de fair-play, de convivialité et de respect des joueurs et de l'adversaire.

**AUCUN JOUEUR EN CATEGORIE JEUNES (U18) OU SENIORS
SUSPENDU NE PEUT PARTICIPER A CE CHAMPIONNAT.**

2. Joueurs

- - 8 joueurs sur le terrain : 1 gardien + 7 joueurs de champ.
- - Jusqu'à 4 remplaçants maximum autorisés par équipe.
- - Les remplacements sont illimités et se font à n'importe quel moment (avec l'accord de l'arbitre).
- - Les joueurs doivent être âgés d'au moins 35 ans.

3. Durée du match

- Match en 2 mi-temps de 40 minutes.
 - Pause de 15 minutes maximum entre les deux périodes.
- Temps ajustable selon accord entre les équipes.
- Taille du ballon N°5.

4. Terrain

- - Terrain de Football à 8 spécifique (60 à 65m x 60m) ou demi-terrain de Football à 11.
- - Buts de 6 m x 2,10 m.
- - Zone de Gardien de but de 26m x 13m
- - Zones de penalty et surface de réparation adaptées (à 9m).

5. Règles de jeu spécifiques

- - Hors-jeu : à la ligne des 13 mètres
- - Touches: à la main.
- - Passe en retrait au gardien : Interdiction de prendre à la main sur une passe volontaire.

- - **Coups francs directs : Mur à 6 mètres minimum.**
- - **Coup de pied de but à 9m.**
- - **Coup de pied de réparation (pénalty) à 9 m.**
- - **Engagement : Se fait au centre du terrain, balle jouée en avant ou en arrière.**

6. Fautes et sanctions

- **Les tacles glissés sont interdits, sauf pour le gardien dans sa surface.**
- **Les fautes grossières peuvent entraîner une exclusion définitive en cas de comportement dangereux ou irrespectueux.**

7. Équipements

- - **Chaque joueur doit porter une tenue sportive adaptée (short, maillot, chaussettes, protège-tibias).**
- - **Les chaussures moulées sont recommandées (pas de crampons vissés sur terrain synthétique).**
- - **Gardien : maillot distinct.**

8. Esprit du jeu

- **Le jeu se déroule dans un esprit loisir, sans enjeu de compétition officielle.**
- **La courtoisie, le respect, et la bonne humeur sont essentiels.**
- **En cas de litige, la décision revient à :**
 - **L'arbitre (s'il y en a un)**
 - **Ou aux capitaines des deux équipes par concertation à l'amiable**

9. Arbitrage

- **- Un arbitre officiel peut être désigné sinon un bénévole sera tiré au sort.**
- **- À défaut, les capitaines assurent le bon déroulement du match.**
- **- L'objectif est de favoriser l'autogestion et le respect mutuel.**



Intervention du représentant de la **C**ommission de **D**iscipline



1) La Commission continue d'appliquer le Barème Disciplinaire Aggravé (B.D.A) à partir de l'article 9.

2) Tout Courriel adressé à la commission doit être émis de la boîte mail officielle du Club, vers discipline@cher.fff.fr

3) Pour une demande de comparution immédiate, nous recevons le jeudi soir, merci de nous préciser l'heure à laquelle vous souhaitez être entendu (discipline@cher.fff.fr)

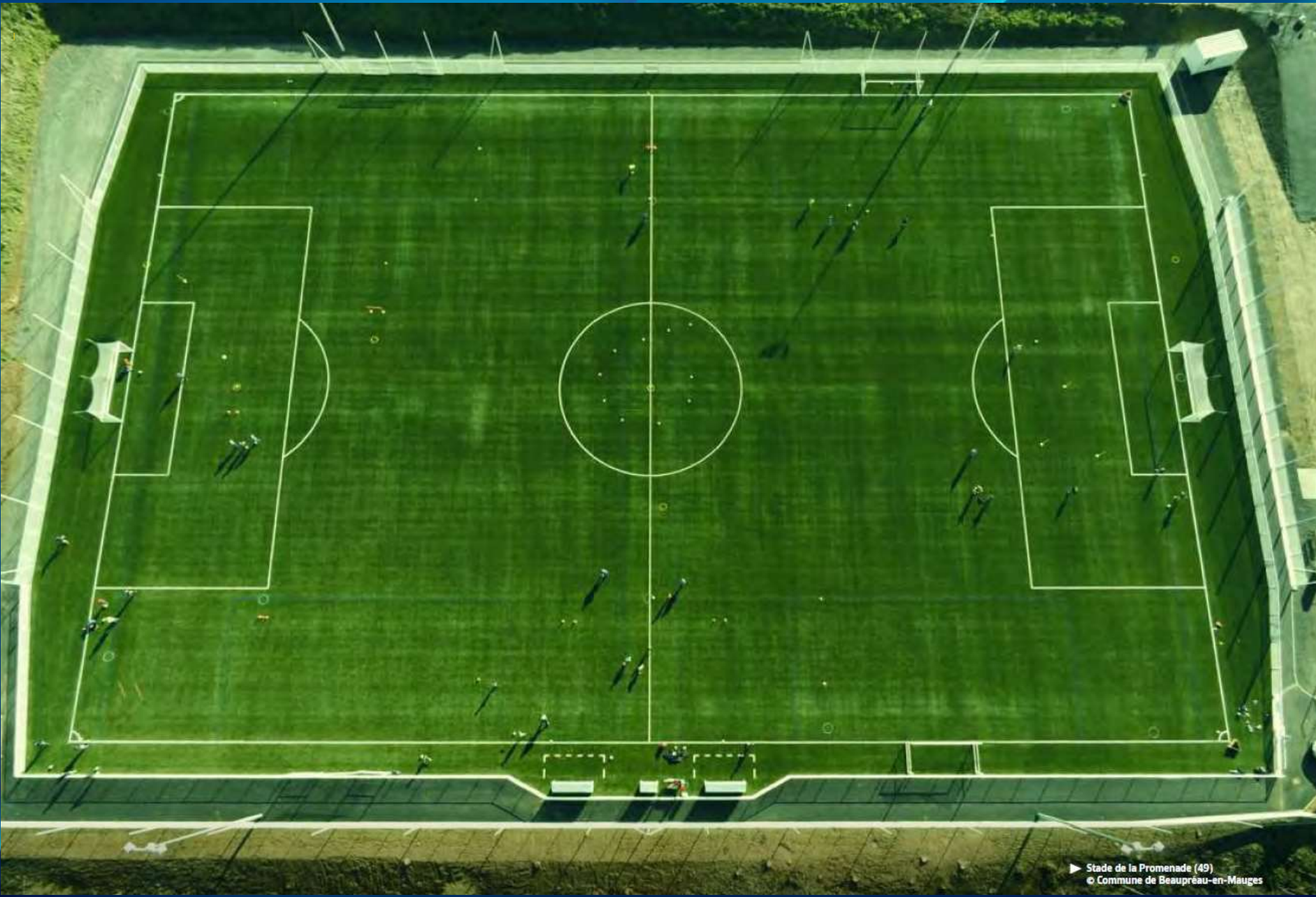
4) Rappel pour le RESPECT des Officiels de la part de tous les licenciés de votre Club, ainsi que de vos spectateurs.

5) Questions diverses



Intervention du représentant de la **C**ommission des **T**errains



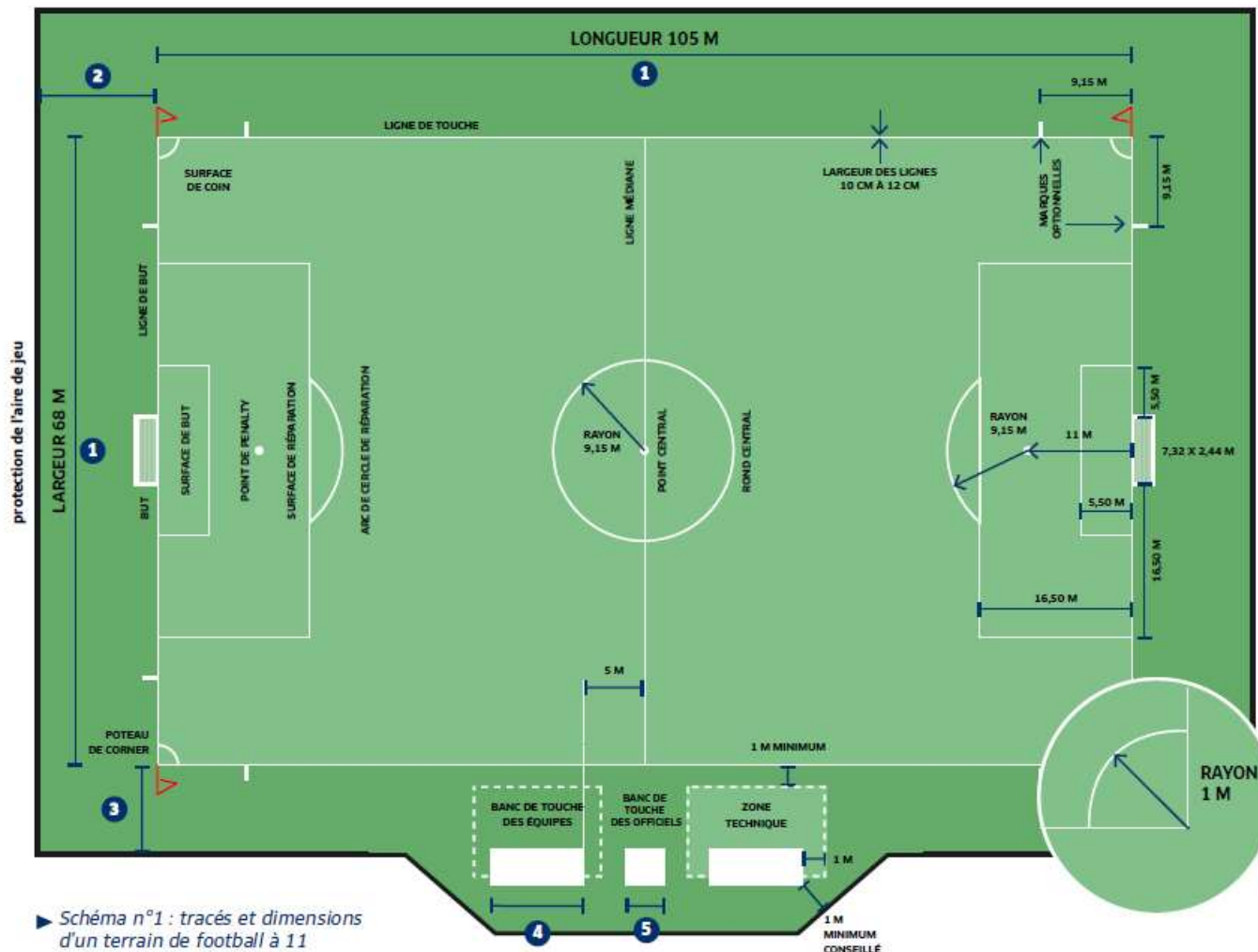


► Stade de la Promenade (49)
© Commune de Beaupréau-en-Mauges



RÈGLEMENT

Une zone de sécurité périphérique de 2,50 m minimum est obligatoire pour les niveaux T1 à T7



► Schéma n°1 : tracés et dimensions d'un terrain de football à 11

△ DIMENSIONS TERRAINS

1	T1 À T6	T7
Dim. maxi.	105 x 68 m	120 x 90 m

1	T1 ET T2	T3 ET T4	T5	T6 À T7
Dim. mini.	105 x 68 m	100 x 65 m ⁽¹⁾	100 x 60 m ⁽¹⁾	90 x 45 m

(1) pour les installations existantes déjà classées ou les changements de niveau avec contrainte externe.

△ ZONES DE SÉCURITÉ AUGMENTÉE

2	T1	T2 À T4	T5 À T7
Dim.	7 m	6 m	2,50 m

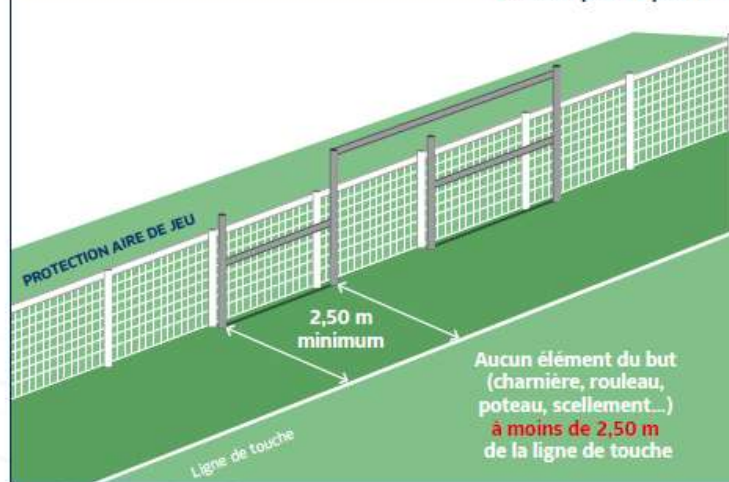
3	T1	T2 À T7
Dim.	5 m	2,50 m

△ BANCS DE TOUCHÉ

4	T1 ET T2	T3	T4 ET T5	T6 ET T7
Dim.	7,50 m	5 m	2,50 m	Conseillés

5	T1	T2 ET T3	T4 À T7
Dim.	2 m	1,50 m	Conseillés

2. Exemple de premier obstacle : poteau fixe du but Foot A8 rabattu



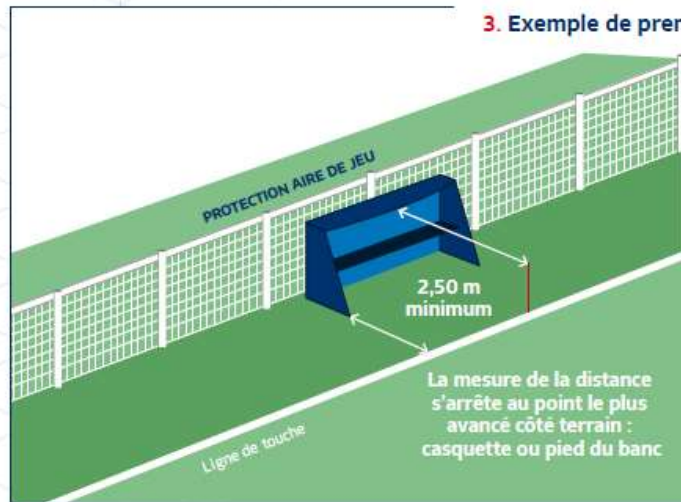
► Schémas n°5

Vue 3D



Vue de dessus

3. Exemple de premier obstacle : banc de touche

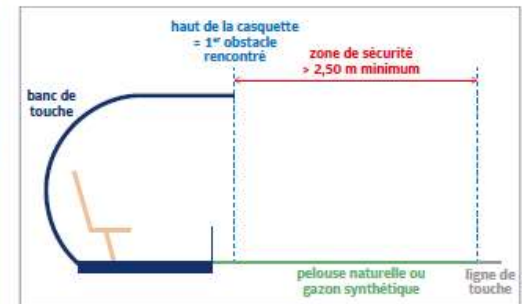


► Schémas n°6

Vue 3D



Vue de dessus



Vue latérale



RÈGLEMENT

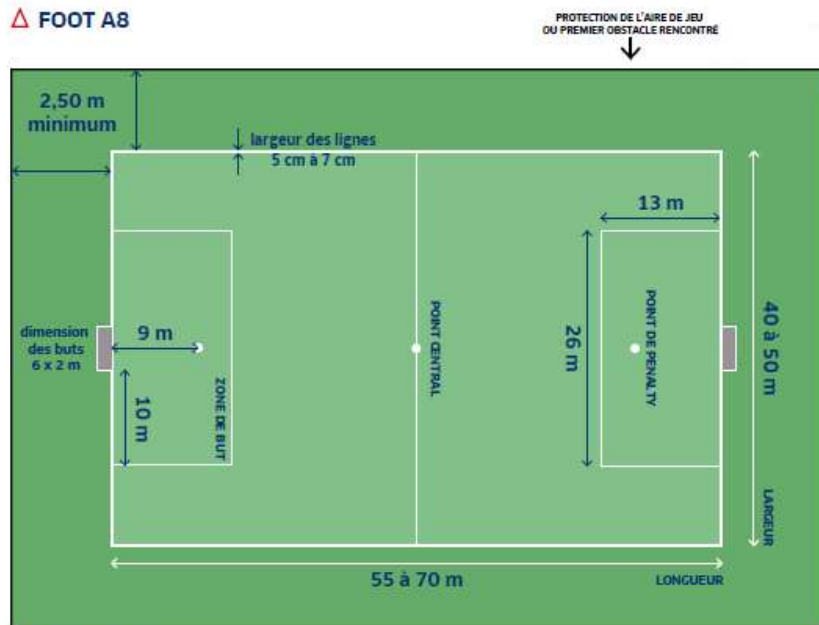
5.5 TRAÇAGE DES AIRES DE JEU

L'aire de jeu est tracée de façon apparente en lignes blanches, ou bleues en tracés multiples, de 5 à 7 cm maximum.

Les lignes font partie de la surface qu'elles délimitent.

La largeur des lignes est incluse dans les dimensions de surfaces.

△ FOOT A8



► Schéma n°29

Particularités

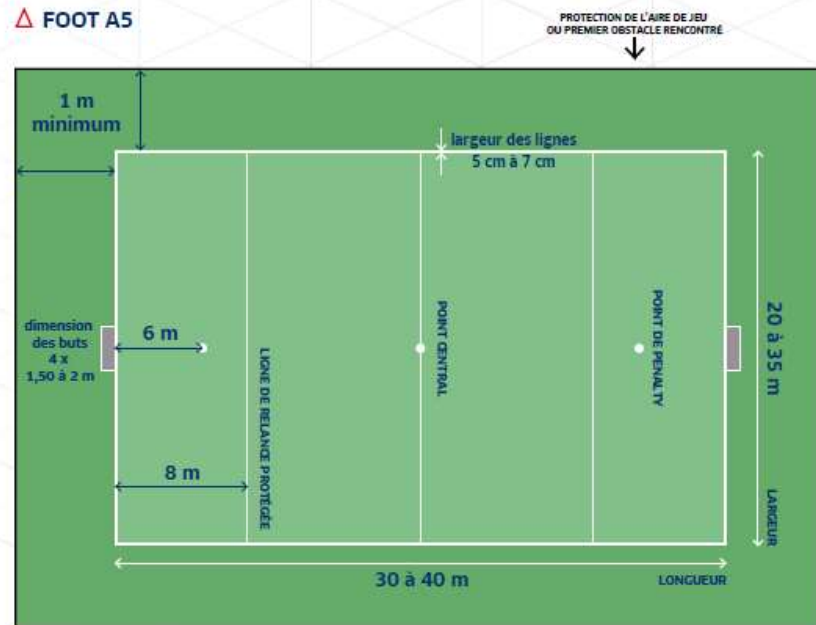
Zone de but : tracée au droit de chaque but, elle mesure 13 m de profondeur et 26 m de largeur (10 m de part et d'autre des montants de buts).

Point de pénalty : il est tracé à 9 m de la ligne de but dans l'axe central de chacun des buts.

Ligne médiane pour Foot A8 et A5

Elle rejoint les deux lignes de touche en leur milieu. Un point central est marqué au milieu de cette ligne.

△ FOOT A5

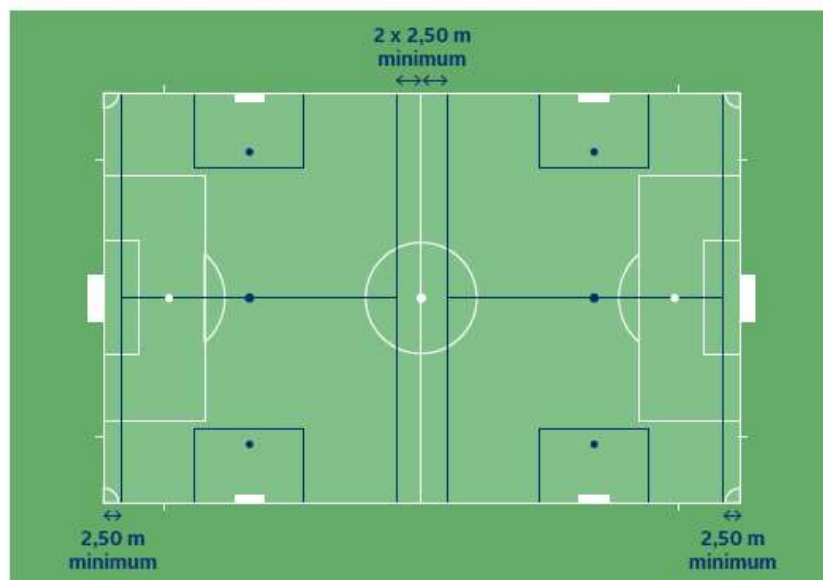


► Schéma n°30

Ligne de relance protégée : à 8 m de chaque but est tracée sur toute la largeur du terrain une ligne parallèle à la ligne de but.

Point de pénalty : il est tracé à 6 m de la ligne de but dans l'axe central de chacun des buts.

△ TRACÉ FOOT A8 SUR TERRAIN DE GRANDS JEUX (LIGNES CONTINUES)



► Schémas n°31

△ TRACÉ FOOT A8 SUR TERRAIN DE GRANDS JEUX (AMORCES)



5.6 BUTS DE JEU

Les buts doivent répondre à la réglementation en vigueur relative aux buts.

Leurs dimensions sont les suivantes :

- **Foot A8** : 6 m x 2,10 m
- **Foot A5** : 4 m x 1,50 à 2 m



Item	n° art								
Aire de jeu	3.2.1	105 x 68 m	105 x 68 m	105 x 68 m	105 x 68 m	105 x 68 m	105 x 68 m	120 x 90 m (dimensions maximum)	
Aire de jeu minimum pour les installations existantes	3.2.1	105 x 68 m	105 x 68 m	100 x 65 m ^(*)	100 x 65 m ^(*)	100 x 60 m ^(*)	90 x 45 m	90 x 45 m	
Nature des sols sportifs	3.2.2	PN, PNE, PSH	PN, PNE, PSH, SYN					PN, PNE, PSH, SYN, S	
Arrosage	3.10.3	Système intégré			Système intégré ou asperseur mobile			Recommandé	
Durée du classement	2.6 3.2.7.2	5 ans avec retest tous les 5 ans				10 ans avec retest tous les 10 ans pour les SYN avec retest tous les 5 ans pour les SYN sans charge			
Zone de sécurité minimum	3.3	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	
Zone de sécurité augmentée minimum / Ligne de touche	3.4	5 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	
Zone de sécurité augmentée minimum / Ligne de but	3.4	7 m	6 m	6 m	6 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	
Bancs de touche joueurs minimum	3.9.5.2	7,50 m	7,50 m	5 m	2,50 m	2,50 m	Recommandé		
Banc de touche officiels minimum	3.9.5.3	2 m	1,50 m	1,50 m	Recommandé				

(*) ► **POSSIBILITÉ DE CHANGEMENT DE NIVEAU POUR UNE INSTALLATION EXISTANTE.**

Ces dimensions/surfaces peuvent s'appliquer dans le cas d'un changement de niveau, sous réserve qu'une impossibilité d'extension existe du fait d'une contrainte externe.

► **CRITÈRES DE MIGRATION POUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES.**

Ces dimensions/surfaces minimales ont également servi à la migration des niveaux de classement des installations existantes (classées avant le 01/07/2021).



Item	n° art	T+1	T+2	T+3	T+4	T+5	T+6	T+7
Vestiaires joueurs surface minimum en m²	4.6.1	2 x 40 m² + 1 salle de massage de 10 m² minimum	2 x 25 m²	2 x 25 m²	2 x 20 m²	2 x 20 m²	2 x 20 m²	Recommandé
Vestiaires joueurs surface minimum en m² pour les installations existantes	4.6.1	2 x 40 m² + 1 salle de massage de 10 m² minimum	2 x 25 m²	2 x 20 m² ^(*)	2 x 20 m²	2 x 12 m² ^(*)	2 x 9 m² ^(*)	Recommandé
Vestiaires joueurs supplémentaires surface minimum en m²	4.6.1	2 x 25 m²	-					
Equipements vestiaires joueurs	4.6.1	25 sièges/casiers En accès direct : ▶ 10 douches, ▶ 5 lavabos EC-EF avec miroirs, ▶ 3 WC et 3 Urinoirs ▶ Sèche-cheveux ▶ 1 réfrigérateur	▶ Douches 6 unités recommandées ▶ Sièges et porte- manteaux ▶ 1 lavabo EC-EF avec 1 miroir ▶ Table de massage recommandée	▶ Douches 6 unités recommandées ▶ Sièges et porte-manteaux ▶ 1 lavabo EC-EF avec 1 miroir				Recommandé
Vestiaire arbitres surface minimum en m²	4.7.2	1 x 24 m²	1 x 12 m²	1 x 12 m²	1 x 8 m²	1 x 8 m²	1 x 8 m²	Recommandé
Vestiaire arbitres surface minimum en m² pour les installations existantes	4.7.2	1 x 24 m²	1 x 12 m²	1 x 8 m² ^(*)	1 x 8 m²	1 x 4 m² ^(*)	1 x 4 m² ^(*)	Recommandé
Vestiaire arbitres supplémentaire surface minimum en m²	4.7.2	1 x 12 m²	Recommandé					
Equipements vestiaire arbitres	4.7.2	Sonnette appel des joueurs 1 table de massage 4 sièges/casiers En accès direct : ▶ 2 douches en cabines séparées, ▶ 1 lavabo EC-EF avec 1 miroir, 1 WC ▶ Sèche-cheveux ▶ 1 réfrigérateur	▶ 1 douche ▶ Table, sièges, porte-manteaux ▶ 1 lavabo EC-EF avec 1 miroir					Recommandé



Intervention du représentant de la **C**ommission des **A**rbitres





MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2025/2026

LOI 3 JOUEURS

Face à une situation de contestation, **seul** le joueur identifié par le brassard est autorisé à demander des explications à l'arbitre. **AUCUNE TOLÉRANCE**

LOI 8 BALLE A TERRE

Lorsque la remise en jeu est une balle à terre **en dehors de la surface de réparation**, le ballon revient à l'équipe qui **a ou aurait récupéré le ballon**. A défaut, la balle à terre est donnée à l'équipe qui en avait la possession, aux yeux de l'arbitre.

LOI 9 BALLON EN JEU

Lorsqu'un officiel d'équipe* touchant **involontairement** le ballon, en l'empêchant de sortir des limites du terrain, le jeu reprendra par un Coup Franc Indirect (CFI) à l'endroit de l'interférence, sans avertissement.

LOI 12 FAUTES & INCORRECTIONS

Le gardien dispose d'un délai de **8 secondes maximum** pour dégager le ballon à partir du moment où le gardien est clairement en possession du ballon avec ses mains. Les 5 dernières secondes devront être indiqué de manière visible avec les doigts par l'arbitre. En cas de présence d'un attaquant adverse, le décompte des 8 secondes débutera à partir du moment où l'attaquant ne gêne plus le gardien de but. En cas dépassement du délai maximum, un **Corner** sera attribué à l'équipe adverse, du côté où se trouvait le gardien de but. **AUCUNE TOLÉRANCE**

*entraîneur, personne du STAFF, remplaçant, remplacé



Intervention de l'**ETD**



Obligations Seniors Niveau Départemental D1 et D2

Proposition ETD – validée au CD du 22/04/2025

	Départementale 1 Seniors	Départementale 2 Seniors
Saison 2023 / 2024	Anim. Seniors - CFF3 CFI SENIORS CERTIFIE OBLIGATOIRE INFORMATIONS CLUBS – SITE - MAILS	Anim. Seniors - CFF3 – Mod. Seniors CFI SENIORS CERTIFIE OBLIGATOIRE INFORMATIONS CLUBS – SITE - MAILS
Saison 2024 / 2025	DF COACH SENIORS OU CFI SENIORS CERTIFIE OBLIGATOIRE INFORMATIONS CLUBS – SITE - MAILS	CFI SENIORS CERTIFIE OBLIGATOIRE INFORMATIONS CLUBS – SITE - MAILS
Saison 2025 / 2026	DF COACH SENIORS OU CFI SENIORS CERTIFIE OBLIGATOIRE INFORMATIONS CLUBS – SITE - MAILS	CFI SENIORS CERTIFIE OBLIGATOIRE INFORMATIONS CLUBS – SITE - MAILS
A partir de la Saison 2026 / 2027 ➡ PLUS AUCUNE DEROGATION		
Saison 2026 / 2027	DF COACH SENIORS OBLIGATOIRE	CFI SENIORS CERTIFIE OBLIGATOIRE
Saison 2027 / 2028	DF COACH SENIORS OBLIGATOIRE	CFI SENIORS CERTIFIE OBLIGATOIRE



Les féminines Saison 2025 - 2026

Sont autorisées à jouer en SENIORS F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U20F et SENIORS F

U19F et U18F

U16F et U17F autorisées sous réserve du dossier médical de surclassement



U16F / U17F EN SENIORS F

ATTENTION

ARTICLE 73 DES R.G. FFF Demande de surclassement OBLIGATOIRE

U16F

- 3 joueuses U16F peuvent figurer sur la feuille de match en compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)

U17F

- 3 joueuses U17F peuvent figurer sur la feuille de match en compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)

La participation des joueuses U16F et U17F présentes sur la liste des joueuses des pôles espoirs féminins ou internationales jeunes féminines fournie par la DTN est autorisée sans limitation (NATIONAL DIVISION 1 à REGIONAL 1 FEMININ) mais ne sont pas exemptées de la demande de surclassement.

Bordereau disponible sur le site suivant:

<https://foot-centre.fff.fr/documents/?cid=121&sid=8&scid=323&sscid=-1&pid=0>



- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U17 en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 en U19
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16F / U17F en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 pôle France Futsal en Senior

1

Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés :

- Les joueurs U16 peuvent pratiquer en Championnat National U19,
- Les joueurs U17 peuvent pratiquer en Senior, en compétitions nationales, de Ligue et de District,
- Les joueuses U17F et U16 F peuvent pratiquer :
 - en Senior, en compétitions nationales, dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve,
 - en Senior, en compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16F et de trois joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match.
- Les joueurs U16 du pôle France Futsal peuvent pratiquer en Futsal Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de deux joueurs U16 pouvant figurer sur la feuille de match.



Aides aux Clubs



AG du District du 11/10/2025 à Soulangis





FOOTBALL & ARBITRAGE

Une passion partagée

Arbitres de Clubs (règlement)



Définition :

Un Arbitre de Club est un dirigeant formé sur les directives simples préconisées par la Fédération Française de Football afin de permettre à ce même dirigeant d'être prioritaire sur une rencontre engageant son club, à domicile comme à l'extérieur, et ceux en l'absence d'arbitre officiel désigné.

La catégorie « Arbitre de Club » est instaurée à partir de la saison 2024/2025. Dans le cadre de cette fonction, celui-ci est soumis à l'autorité de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Aucune obligation n'est faite aux clubs de présenter des arbitres au cours de la saison, même pour un club possédant déjà un ou plusieurs arbitres. Cette fonction vise à valoriser la fonction et faciliter l'arbitrage des rencontres, par des dirigeants bénévoles formés.

Spécificités :

1. La fonction Arbitre de Club est destinée à un dirigeant détenteur d'une licence, autorisé médicalement, et ayant suivi une formation de 4 heures décomposée en 2 heures de séance pratique sur le terrain et 2 heures de séance théorique en salle. Il doit satisfaire à un examen soumis par la Fédération Française de Football et dont les résultats sont validés par le Comité Directeur du District.

2. La qualité d'Arbitre de Club est notifiée sur une liste validée par le Comité Directeur du District et consultable sur le site internet du District du Cher de Football.

3. En application de la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2002, en cas d'absence d'arbitre officiel, les titulaires d'une licence dirigeant qui ont suivi la formation dispensée par le District et inscrit sur la liste des arbitres de club sont prioritaires pour diriger les rencontres de leur club à domicile et à l'extérieur. Si les deux clubs présentent un arbitre de club formé au maximum depuis 3 saisons, un tirage au sort doit avoir lieu afin de déterminer lequel des deux sera prioritaire.

4. Durant une même saison, l'Arbitre de Club s'ajoute à la comptabilisation des arbitres au sein du club au regard des Statuts de l'Arbitrage pour 0.5 arbitre, à condition d'avoir un arbitre officiel licencié au club. Il devra satisfaire aux exigences des conditions de couvertures

5. Les arbitres de club doivent respecter les conditions de couvertures suivantes :

5.1. 12 matchs à effectuer

5.2. Les matchs sont comptabilisés pour tout arbitrage en qualité d'arbitre central sur les rencontres des catégories jeunes et adultes, uniquement, à 11.

6. Le refus de la priorité accordée à l'arbitre de club par rapport à un dirigeant licencié non formé entraîne la perte du match par pénalité pour son équipe si la réserve d'avant match est motivée et confirmée.

7. La capacité de l'Arbitre de Club est délivrée pour une période de 3 saisons. Le renouvellement de celle-ci est soumis à la participation durant la 3ème année en cours à une session de recyclage impliquant un test de connaissance. Sans participation à celui-ci, il sera considéré comme démissionnaire et ne bénéficiera plus des droits de la formation comme acquis.

8. Toute candidature à la fonction d'Arbitre de Club doit obligatoirement être formulée par le club auprès duquel il est licencié, à l'intention du District du Cher de Football.

9. La fonction d'arbitre officiel non désigné est prioritaire sur la fonction d'« Arbitre de Club ». La fonction d'Arbitre de Club est prioritaire à celle de dirigeant de club.

10. Le suivi et l'évolution de ces dispositions, dans le District du Cher, seront assurés par la Commission Départementale de l'Arbitrage.

11. Au cours de la rencontre, l'arbitre devra avoir une tenue de couleur différente de celle des joueurs.

12. Tout manquement :

12.1. Au respect des règles de l'arbitrage

12.2. A la fonction d'officiel du football, l'honnêteté sportive, tant pour lui-même que pour le club, peut entraîner le retrait de la fonction d'Arbitre de Club par le Comité Directeur du District et cette décision sera sans appel.

13. Un licencié interdit d'officier en tant qu'Arbitre de Club par le Comité Directeur sera suspendu dès la date de la décision prise. La durée de cette sanction sera en rapport avec la gravité de la faute commise.

14. Si la suspension est égale à la durée d'une saison, le candidat en Arbitrage devra déposer une nouvelle candidature par l'intermédiaire de son club auprès du District du Cher. Il devra obligatoirement repasser le test de connaissances en participant à la séance de formation complète (4 heures). Un Arbitre de Club RADIE ne pourra plus se représenter à une formation d'arbitre de club.

15. Le licencié interdit d'apparaître sur une feuille de match en raison d'une suspension prononcée par un organe disciplinaire ou ne possédant plus de point sur sa licence (Cf. Règlement de la licence à point) ne pourra pas assumer la fonction d'arbitre.

16. Les cas non prévus dans le présent règlement seront du ressort du Comité de Direction du District du Cher de Football conformément aux Règlements Généraux des Statuts de l'Arbitrage.

Questions Diverses

